

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **G2400196**

Nous soussignés, gazette-du-midi.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, EURL au capital de 14 356,50 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://gazette-du-midi.fr/annonces-legales/?reference=G2400196>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 février 2024** sur <https://gazette-du-midi.fr/>

**Référence : G2400196**  
**Support de publication agréé : gazette-du-midi.fr**  
**Date de parution : 2 février 2024**  
**Département : 31 - Haute-Garonne**  
**Type : AVIS ADMINISTRATIF**

---

### COMMUNE DE NAILLOUX

---

#### Avis d'enquête publique

---

#### Enquête publique sur le projet de révision n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 10 janvier 2024, le Maire de NAILLOUX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 2 du plan local d'urbanisme. À cet effet, M. Gérald BAUDE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et Mme Martine AVEROUS a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de NAILLOUX du 01 février 2024 (9h) au 04 mars 2024 (17h) pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 01/02 de 9h à 12h, le samedi 10/02 de 9h à 12h, le mercredi 14/02 de 14h à 19h et le lundi 04/03 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site [nailloux.org](https://nailloux.org), et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://nailloux.org/vie-municipale/enquetes-publiques-et-concertations/>.

Le dossier comporte une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, à la mairie et sur le site [nailloux.org](https://nailloux.org).

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**la Gazette du Midi**  
Réseau Légalnet

Michel Guyomard  
Directeur de la publication

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'M' followed by a period.